

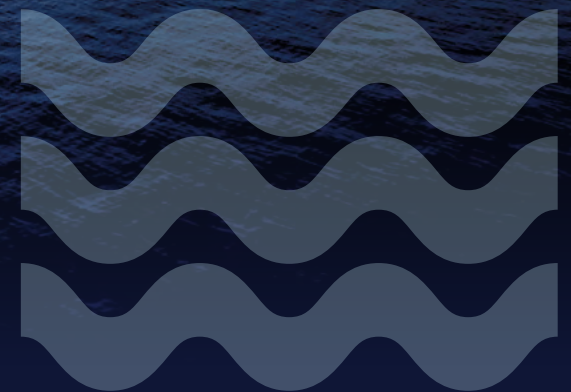
# PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER

REDDITION DE COMPTES ANNUELLE

BILAN 2024-2025



Stratégie québécoise  
**de l'eau**  
2018-2030



## **COORDINATION ET RÉDACTION**

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gouvernance et du Bureau des connaissances sur l'eau du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

## **RENSEIGNEMENTS**

Téléphone : 418 521-3830  
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : [www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp](http://www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp)

Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – 2026  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-98176-3 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2026

# Sommaire

Le 13 juin 2018, le Conseil des ministres approuvait la [Stratégie québécoise de l'eau](#) (SQE) 2018-2030. Celle-ci est déployée par l'entremise de plans d'action successifs, dont le [Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver](#), qui constitue le second plan d'action de la SQE. Le Plan national de l'eau met de l'avant 39 mesures réparties au sein des sept orientations de la SQE et dispose d'une enveloppe de 500 M\$ provenant du [Fonds bleu](#).

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est responsable de la coordination et du [suivi](#)

[de la SQE et de ses plans d'action](#). C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent bilan. Il présente les résultats associés aux cibles des 39 mesures du Plan national de l'eau ainsi que les progrès réalisés. Le bilan 2024-2025 couvre la période qui s'échelonne du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

Il est important de noter que plus de la moitié des mesures du Plan national de l'eau, soit 21 mesures sur 39, débutaient en 2024-2025. Par ailleurs, au 31 mars 2025, environ la moitié des mesures n'avaient pas encore de résultats probants ou n'avaient pas encore été mises en œuvre.

**Tableau 1. Récapitulatif de l'état de mise en œuvre des mesures du Plan national de l'eau**

ORIENTATION	NOMBRE DE MESURES AVEC RÉSULTATS DISPONIBLES	NOMBRE DE MESURES SANS RÉSULTATS	TOTAL DES MESURES
<b>Orientation 1</b>	2	7	9
<b>Orientation 2</b>	2	2	4
<b>Orientation 3</b>	1	2	3
<b>Orientation 4</b>	0	3	3
<b>Orientation 5</b>	3	2	5
<b>Orientation 6</b>	4	4	8
<b>Orientation 7</b>	6	0	6
<b>Ensemble d'actions destinées aux Premières Nations et Inuit</b>	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>39</b>

Bien que toutes les mesures du Plan national de l'eau n'aient pas de résultats pour l'année 2024-2025, plusieurs avancées ont été réalisées pour permettre l'atteinte de leurs cibles :

- Le dévoilement du Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver;
- Le dévoilement du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau, qui vise à soutenir financièrement les municipalités dans la mise en place ou la mise aux normes d'installations individuelles de traitement des eaux usées et d'eau potable;
- Le lancement du site Web de la campagne nationale de sensibilisation Pensez Bleu;
- L'ajout de 47 lacs au Réseau de surveillance volontaire des lacs;
- La signature de conventions d'aide financière avec la majorité des MRC du Québec pour les aider dans la mise en œuvre de leur plan régional des milieux humides et hydriques;
- La réalisation de la cartographie prévisionnelle des inondations pour 438 tronçons de cours d'eau;
- La réalisation de 44 activités de nettoyage des berges dans 19 zones de gestion intégrée de l'eau et du Saint-Laurent, qui a permis le retrait de 18 tonnes de déchets;

- La réalisation d'un atelier de transfert de connaissances pour le projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la Gaspésie-Matapédia;
- La réalisation d'un atelier de cocréation avec les universités et les principaux acteurs sur le devenir des contaminants d'intérêt émergent et leurs impacts sur les écosystèmes aquatiques.

En ce qui a trait au volet budgétaire du Plan national de l'eau, les dépenses réelles comptabilisées en 2024-2025 comptaient pour près de 75 % des budgets disponibles. Il faut toutefois noter que le budget initial de 75 M\$ prévu en 2024-2025 a fait l'objet d'une révision pour tenir compte des mesures d'optimisation et d'économie demandées à l'échelle du gouvernement du Québec. Ainsi, le nouveau budget pour la mise en œuvre des mesures du Plan national de l'eau pour l'année 2024-2025 était d'un peu plus de 55 M\$.

Enfin, le présent bilan intègre également les [résultats associés aux neuf cibles de la SQE](#). Ceux-ci sont présentés dans un tableau-synthèse à l'annexe 1.



# Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	III
<b>Introduction</b> .....	1
Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.....	2
Suivi et reddition de comptes du Plan national de l'eau et de la Stratégie québécoise de l'eau .....	2
<b>Résultats 2024-2025 en regard des cibles du Plan national de l'eau</b> .....	3
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population .....	4
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques.....	9
Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau .....	12
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau .....	14
Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau.....	16
Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau .....	19
Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau .....	24
Ensemble d'actions destinées aux Premières Nations et Inuit.....	27
<b>Suivi budgétaire du Plan national de l'eau pour l'année financière 2024-2025</b> .....	28
<b>Annexe</b> .....	30
Annexe 1 : Tableau synthèse des résultats 2024-2025 des indicateurs de suivi des neuf cibles de la SQE .....	31

# Liste des tableaux

<b>Tableau 1.</b> Récapitulatif de l'état de mise en œuvre des mesures du Plan national de l'eau .....	III
<b>Tableau 2.</b> Système de pondération pour mesurer l'atteinte des cibles du Plan national de l'eau .....	2
<b>Tableau 3.</b> Stations d'épuration qui ont achevé leur caractérisation initiale en 2024-2025 .....	5
<b>Tableau 4.</b> Utilisation des budgets par orientation selon les budgets révisés de 2024-2025.....	29

# Liste des figures

<b>Graphique 1.</b> Nombre de rapports sur les contaminants d'intérêt émergent associés aux sources d'eau potable mis en production.....	4
<b>Graphique 2.</b> Nombre de recherche, de projets pilotes ou de projets de suivi de la qualité des eaux souterraines amorcés .....	4
<b>Graphique 3.</b> Pourcentage des stations d'épuration dont la caractérisation initiale des effluents d'eaux usées est réalisée .....	5
<b>Graphique 4.</b> Pourcentage des ouvrages dont l'attestation d'assainissement municipale est en vigueur.....	6
<b>Graphique 5.</b> Pourcentage de MRC ayant débuté des actions prévues dans leur plan régional .....	9
<b>Graphique 6.</b> Pourcentage de MRC disposant d'une cartographie écologique couvrant les écosystèmes aquatiques et humides lorsque cette donnée est requise.....	9
<b>Graphique 7.</b> Nombre d'installations financées pour lutter contre la propagation des espèces aquatiques envahissantes .....	11
<b>Graphique 8.</b> Nombre de tronçons pour lesquels une cartographie prévisionnelle des inondations est réalisée .....	13
<b>Graphique 9.</b> Pourcentage d'augmentation des déclarations des prélèvements d'eau produites .....	16
<b>Graphique 10.</b> Nombre de types de placements dans les médias numériques .....	17
<b>Graphique 11.</b> Nombre de personnes ayant participé aux activités du Mois de l'eau .....	18
<b>Graphique 12.</b> Tonnes de déchets retirées des berges.....	18

<b>Graphique 13.</b> Nombre de cours d'eau suivis dans le réseau de suivi complémentaire des pesticides ...	19
<b>Graphique 14.</b> Nouvelles stations temporaires utilisant les paramètres du Réseau-rivières et données accessibles dans l'Atlas .....	19
<b>Graphique 15.</b> Nombre de lacs suivis dans le cadre du RSVL.....	20
<b>Graphique 16.</b> Nombre d'outils cocréés pour améliorer l'accompagnement des partenaires et des clientèles dans les dossiers liés à l'eau .....	21
<b>Graphique 17.</b> Taux de satisfaction de la clientèle et des partenaires accompagnés dans les dossiers liés à l'eau.....	22
<b>Graphique 18.</b> Pourcentage des OBV ayant participé à plus d'une formation offerte.....	24
<b>Graphique 19.</b> Pourcentage des OBV ayant bénéficié d'un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau PDE et l'application des bonnes pratiques.....	24
<b>Graphique 20.</b> Pourcentage du plan de gestion intégrée des ressources en eau rédigé et approuvé par le MELCCFP .....	25
<b>Graphique 21.</b> Pourcentage des zones de gestion intégrée du Saint-Laurent couvertes par une TCR ....	25
<b>Graphique 22.</b> Pourcentage des plans de gestion intégrée régionaux réalisés à l'échelle des zones de gestion intégrée du Saint-Laurent approuvés par le ministre du MELCCFP .....	25
<b>Graphique 23.</b> Nombre d'actions conjointes réalisées à l'échelle du lac Memphrémagog et de la baie Missisquoi.....	26
<b>Graphique 24.</b> Pourcentage des ZGIE dans lesquelles au moins un projet en lien avec les problématiques prioritaires d'un PDE ou d'un PGIR a été financé par le programme depuis sa création.....	26

# Introduction



# Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030

La [Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#) (SQE) comporte sept grandes orientations visant à favoriser une gestion intégrée, durable et équitable des ressources en eau. Chacune de ces orientations comporte des objectifs établis pour toute la durée de la Stratégie. Au total, 23 objectifs orientent les interventions des différents plans d'action, qui viennent définir les mesures précises à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Le [Plan d'action 2018-2023](#) de la SQE a permis la réalisation de 63 mesures et a pris fin le 31 mars 2023. Le [Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver](#), qui succède au premier plan d'action, met de l'avant 39 mesures, portées par quatre ministères, et dispose d'une enveloppe de 500 M\$ provenant du Fonds bleu.

La réussite de la mise en œuvre de la Stratégie repose à la fois sur l'engagement et la collaboration des partenaires et de la population, sur un aménagement et une utilisation durables du territoire, et sur l'adaptation aux changements climatiques.

# Suivi et reddition de comptes du Plan national de l'eau et de la Stratégie québécoise de l'eau

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est responsable de la coordination et du suivi de la SQE et de ses plans d'action. Afin d'assurer un suivi prévisible et rigoureux du Plan national de l'eau, le ministère et ses partenaires ont établi des indicateurs et des cibles pour chacune de ses mesures. Chaque année, un bilan présentant le niveau d'atteinte de ces cibles sera publié pour broser le portrait des résultats obtenus et des progrès réalisés durant l'année précédente. Le niveau d'atteinte des cibles dans le bilan est représenté par des pastilles de couleur dont la définition apparaît dans le tableau ci-bas. La liste complète des indicateurs, des cibles et des résultats de 2024-2025 pour l'ensemble des mesures du Plan national de l'eau peut être consultée dans le document [Tableau-synthèse des résultats 2024-2025 des indicateurs et cibles des mesures du Plan national de l'eau](#) qui est disponible sur la [page Web de la SQE](#).

**Tableau 2. Système de pondération pour mesurer l'atteinte des cibles du Plan national de l'eau**

NIVEAU D'ATTEINTE DES CIBLES		
● 100 %	La cible a été atteinte en cours d'exercice ou à la fin de l'année financière	
● ≥ 85 %	L'atteinte de la cible est presque certaine	
● De 71 % à 85 %	L'atteinte de la cible est probable	
● De 50 % à 70 %	L'atteinte de la cible est incertaine	
● < 50 %	L'atteinte de la cible est un grand défi	
● S. O.	La cible n'a pas été atteinte	
● S. O.	Aucune cible n'était prévue pour l'année visée	

Par ailleurs, depuis 2018, le MELCCFP est associé à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour l'élaboration et le suivi d'indicateurs liés aux neuf cibles stratégiques de la SQE, qui couvrent la période 2018-2030. Ainsi, l'ISQ a le mandat de recueillir, de produire et de diffuser l'information relative aux résultats obtenus en regard de ces cibles stratégiques. Les résultats détaillés pour les neuf cibles stratégiques peuvent être consultés à partir de la [Vitrine des indicateurs de la Stratégie québécoise de l'eau](#), sur le site Web de l'ISQ, ainsi qu'à l'annexe 1 du présent document.

Considérant que les mesures du Plan national de l'eau sont financées par le [Fonds bleu](#), les informations sur les prévisions budgétaires et les dépenses apparaîtront, également, dans la section des fonds spéciaux du rapport annuel de gestion du MELCCFP, comme le prévoit la Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions. En vertu de cette loi, les états financiers du Fonds bleu seront aussi vérifiés une fois par année par le Vérificateur général du Québec et diffusés sur la page Web du Fonds bleu.

# Résultats 2024-2025 en regard des cibles du Plan national de l'eau





## ORIENTATION 1

### Assurer une eau de qualité pour la population

Au Québec, l'eau potable est de très bonne qualité, mais son état demeure fragile, notamment en raison des diverses sources de pollution et des enjeux liés aux changements climatiques. Comme la qualité de l'eau potable est essentielle, un encadrement rigoureux est requis pour faire en sorte que la source dont cette eau provient soit de la meilleure qualité possible et que l'eau reste potable, de son traitement jusqu'au robinet. Après usage, elle doit également être traitée adéquatement avant d'être rejetée dans l'environnement. La préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques requiert donc des actions concrètes en matière d'assainissement des eaux usées et à l'égard de la pollution qui provient des activités agricoles et industrielles. Par ailleurs, malgré l'abondance générale des ressources en eau au Québec, depuis quelques années, on observe des problématiques de disponibilité de l'eau dans certaines régions, ce qui nous amène à revoir notre gestion des ressources en eau et nos pratiques dans le contexte des changements climatiques.

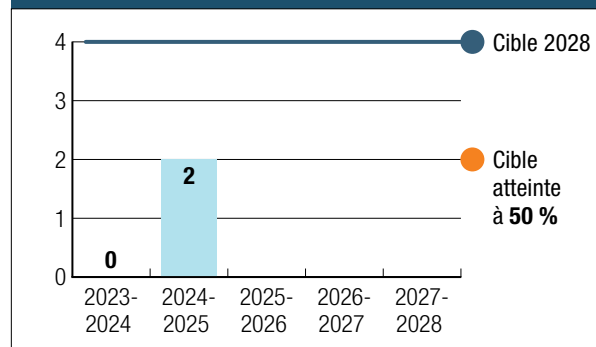
## 1.1 Protéger les sources d'eau potable

**Cible 2028** : Le MELCCFP a reçu 250 plans de protection des sources d'eau potable.

- **Indicateur** : Nombre de plans de protection des sources d'eau potable reçus par le MELCCFP
- **Résultats obtenus** : Sans objet.

**Cible 2028** : Quatre rapports sur les contaminants d'intérêt émergent associés aux sources d'eau potable ont été mis en production.

**Graphique 1.** Nombre de rapports sur les contaminants d'intérêt émergent associés aux sources d'eau potable mis en production

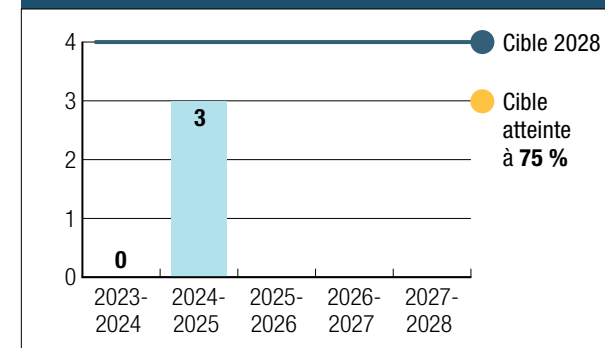


Le 19 février 2025, le ministère signait deux ententes de recherche avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). La première entente porte sur une revue des connaissances et sur une appréciation des valeurs guides et des approches d'évaluation de risques pour les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA) dans l'eau potable. La deuxième entente concerne une revue de littérature touchant les effets sur la santé humaine et les valeurs guides disponibles associés à

la présence de microplastiques et de nanoplastiques dans l'eau potable. Ces deux revues de littérature constituent les deux rapports mis en production en 2024-2025 dans le cadre de la mesure 1.1.

**Cible 2028** : Quatre projets de recherche, projets pilotes ou projets de suivi de la qualité des eaux souterraines sont amorcés.

**Graphique 2.** Nombre de recherche, de projets pilotes ou de projets de suivi de la qualité des eaux souterraines amorcés



Le 19 février 2025, le MELCCFP signait une entente recherche avec l'INSPQ pour la réalisation d'une revue des connaissances sur les impacts des feux de forêt sur les sources d'approvisionnement en eau potable. Le 17 mars 2025, le ministère signait aussi une entente avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour un projet de caractérisation des prélèvements d'eau en filtration sur berge et d'intégration dans la démarche de protection des sources d'eau potable. Il s'agit de deux des trois projets amorcés en 2024-2025 dans le cadre de la mesure 1.1.

## 1.2 Soutenir les municipalités dans la mise aux normes d'installations individuelles pour les eaux usées et l'eau potable

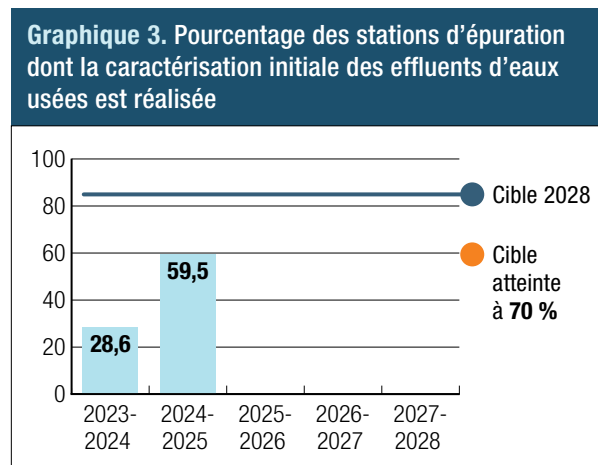
**Cible 2028** : Le gouvernement a soutenu financièrement les municipalités dans la mise aux normes des installations individuelles pour les eaux usées et l'eau potable pour corriger des problématiques spécifiques documentées et lorsque la municipalisation n'est pas la solution optimale ou qu'une solution hybride est envisagée.

- ▶ **Indicateur** : Nombre et type d'installations individuelles de traitement des eaux usées mises aux normes.
- ▶ **Indicateur** : Nombre et type d'installations individuelles de traitement d'eau potable mises aux normes.
- ▶ **Résultats obtenus** : Sans objet.

Le 14 mars 2025, le [ministère des Affaires municipales et de l'Habitation \(MAMH\)](#) dévoilait le [Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau \(PUIT\)](#) pour soutenir financièrement les municipalités dans la mise en place ou la mise aux normes d'installations individuelles de traitement des eaux usées et d'eau potable. Le premier appel de projets pour ce programme a eu lieu au printemps 2025. Par conséquent, aucun projet n'a pu être financé dans le cadre du PUIT en 2024-2025, et il n'y a pas de résultats pour la cible de la mesure 1.2 cette année.

## 1.3 Optimiser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles

**Cible 2028** : La caractérisation initiale des effluents d'eaux usées des stations d'épuration a été réalisée pour 85 % des stations visées.



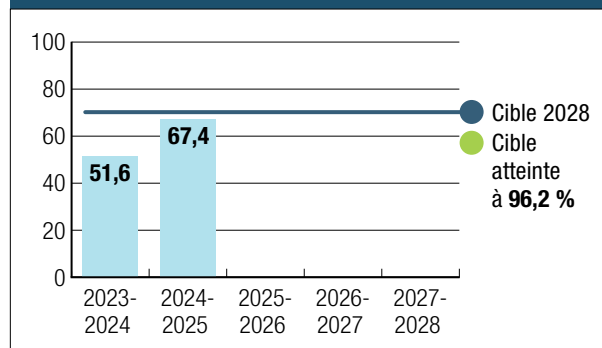
- ▶ **Résultats obtenus** : En 2024-2025, 13 stations d'épuration, sur les 42 visées par la mesure, ont achevé la caractérisation initiale de leurs effluents d'eaux usées. Cela porte donc le nombre total de stations d'épuration visées par la mesure qui ont réalisé leur caractérisation initiale des eaux usées à 25, ce qui représente 59,5 % des stations visées.

**Tableau 3. Stations d'épuration qui ont achevé leur caractérisation initiale en 2024-2025**

NOM DES STATIONS D'ÉPURATION	RÉGION ADMINISTRATIVE
Lévis (Desjardins)	Chaudière-Appalaches
Québec (Ouest)	Capitale-Nationale
Régie d'assainissement des eaux de de la Vallée-du-Richelieu	Montérégie
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche	Lanaudière
Régie intermédiaire d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville	Laurentides
Repentigny	Lanaudière
Rimouski	Bas-Saint-Laurent
Saint-Jean-sur-Richelieu	Montérégie
Sherbrooke	Estrie
Thetford Mines (Black Lake)	Chaudière-Appalaches
Trois-Rivières métropolitain	Mauricie
Victoriaville	Centre-du-Québec
Sept-Îles (Ville)	Nord-du-Québec

**Cible 2028** : 70 % des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ont une attestation d'assainissement municipale en vigueur.

Graphique 4. Pourcentage des ouvrages dont l'attestation d'assainissement municipale est en vigueur



► **Résultats obtenus** : En 2024-2025, 131 [attestations d'assainissement municipales](#) (AAM) ont été délivrées. Cela porte donc à 67,4 % le pourcentage total des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ayant une AAM en vigueur.

## 1.4 Réduire à la source les contaminants non domestiques rejetés dans les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

**Cible 2028** : Des solutions viables sont identifiées pour 10 sources de contaminants non domestiques prioritaires documentées.

- **Indicateur** : Nombre de sources de contaminants non domestiques prioritaires pour lesquelles des solutions viables ont été identifiées.
- **Résultats obtenus** : Les normes du programme visant à soutenir financièrement les villes pour l'adoption de nouveaux règlements sur les rejets dans l'égout ou la modification de règlements étaient en cours d'élaboration en 2024-2025. Par conséquent, aucun projet n'a pu être financé dans le cadre de ce programme cette année, et il n'y a pas de résultats pour la cible de la mesure 1.4 en 2024-2025.

## 1.5 Moderniser le Règlement sur les exploitations agricoles

**Cible 2028** : 100 % des acteurs (conseillers en agroenvironnement, exploitants agricoles) sont sensibilisés et formés aux nouvelles modalités du règlement.

- **Indicateur** : Pourcentage d'acteurs informés, formés et sensibilisés.
- **Résultats obtenus** : Les travaux d'élaboration du nouveau cadre réglementaire visant le secteur agricole sont en cours et devraient se terminer en 2026. Par conséquent, le début de la sensibilisation des acteurs débutera en 2026-2027, lorsque le nouveau règlement sera édicté. Il n'y a donc pas de résultats en 2024-2025 pour la cible de la mesure 1.5.

## 1.6 Améliorer les pratiques agroenvironnementales sur les terres cultivées dans les littoraux

**Cible 2028** : 70 % des exploitants agricoles ayant des superficies cultivées dans la zone littorale du lac Saint-Pierre ont bénéficié d'un soutien financier visant à accroître l'adoption et le maintien de pratiques agroenvironnementales sur ces terres en cohérence avec le nouveau cadre réglementaire<sup>1</sup>.

- ▶ **Indicateur** : Pourcentage d'exploitants agricoles ayant des superficies cultivées dans la zone littorale du lac Saint-Pierre qui ont bénéficié d'un soutien financier visant à accroître l'adoption et le maintien de pratiques agroenvironnementales sur ces terres en cohérence avec le nouveau cadre réglementaire.
- ▶ **Résultats obtenus** : En 2024-2025, la mesure 1.6 a été ajustée pour orienter les efforts sur le grand littoral du lac Saint-Pierre et de contribuer à sa réhabilitation environnementale. Le libellé de la cible ci-haut a donc été modifié par rapport à celui publié dans le [Plan national de l'eau](#) pour refléter ce changement. Les appels à inscriptions pour cette cible ne débutent pas avant 2025-2026. Par conséquent, il n'y a pas de résultats pour la première cible de la mesure 1.6 en 2024-2025.

**Cible 2028** : 10 projets sont achevés et les résultats sont diffusés auprès de la clientèle agricole (conseillers et producteurs) active en zone littorale.

- ▶ **Indicateur** : Nombre de projets achevés dont les résultats sont diffusés auprès de la clientèle agricole (conseillers et producteurs) active en zone littorale.
- ▶ **Résultats obtenus** : Sans objet.

En 2024-2025, une entente a été signée avec le [Bureau d'écologie appliquée](#) pour la réalisation du projet « Confluences littorales - Une communauté de pratiques vers l'agriculture durable en littoral ». Ce projet n'étant toutefois pas achevé, il ne peut être comptabilisés, et il n'y a pas de résultats en 2024-2025 pour la deuxième cible de la mesure 1.6.

## 1.7 Soutenir le développement d'une gestion durable des rejets d'eaux provenant des activités de lavage des légumes et du secteur aquacole

**Cible 2028** : 100 % des entreprises agricoles et aquacoles sondées ont caractérisé leurs rejets d'eaux usées selon le protocole du MELCCFP.

- ▶ **Indicateur** : Pourcentage d'entreprises agricoles et aquacoles qui ont caractérisé leurs rejets d'eaux usées selon le protocole du MELCCFP.
- ▶ **Résultats obtenus** : Le protocole du [MELCCFP](#) pour la caractérisation des eaux usées des entreprises agricoles et aquacoles n'a pas encore été approuvé. Il n'y a donc pas de résultats pour la cible de la mesure 1.7 en 2024-2025.

1. [Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral.](#)

## 1.8 Favoriser l'adoption de méthodes n'utilisant pas de pesticides

**Cible 2028 :** Des sites de démonstration de solutions de rechange aux pesticides ont été aménagés dans au moins cinq régions agricoles.

- ▶ **Indicateur :** Nombre de régions agricoles dans lesquelles un ou des sites de démonstration de solutions de rechange aux pesticides ont été aménagés.
- ▶ **Résultats obtenus :** Sans objet.

**Cible 2028 :** 75 % des agriculteurs dans les régions visées ont été informés sur l'adoption des solutions de rechange.

- ▶ **Indicateur :** Pourcentage des agriculteurs informés des solutions de rechange.
- ▶ **Résultats obtenus :** Sans objet.

Le 13 février 2025, le [MELCCFP](#) signait une entente de service avec le [Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité](#) (CETAB+). Le projet a pour objectif de changer les habitudes des agriculteurs, par le transfert des connaissances directement à la ferme, afin que les pesticides ne soient utilisés qu'en dernier recours. L'entente ayant été signée vers la fin de l'année 2024-2025, les premiers projets terrain étaient prévus à l'été 2025. Par conséquent, il n'y a pas de résultats pour les cibles de la mesure 1.8 cette année.



## 1.9 Soutenir la gestion des matières résiduelles agricoles

**Cible 2028 :** 300 projets d'amélioration des systèmes de gestion des matières résiduelles chez des entreprises agricoles ont été réalisés, y compris 150 projets liés à la gestion des eaux de lavage de fruits et légumes, représentant 90 % des entreprises visées.

- ▶ **Indicateur :** Nombre de projets d'amélioration de systèmes de gestion des matières résiduelles réalisés chez des entreprises agricoles.
- ▶ **Indicateur :** Nombre de projets liés à la gestion des eaux de lavage de fruits et légumes résiduelles réalisés chez des entreprises agricoles.

- ▶ **Résultats obtenus :** Dans le cadre du [programme Prime-Vert](#) – sous-volet 1.2, lancé en janvier 2024, 50 projets d'amélioration des systèmes de gestion des matières résiduelles ont été acceptés en 2024-2025. Parmi ceux-ci, quatre ont été financés par le [Fonds bleu](#) dans le cadre de la mesure 1.9. Ces quatre projets n'étant pas terminés, ils ne peuvent être comptabilisés dans l'indicateur, et il n'y a pas de résultats en 2024-2025 pour la cible de la mesure 1.9.

En février 2025, le [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec](#) (MAPAQ) signait 10 conventions d'aide financière avec des partenaires pour des projets dont les objectifs sont l'amélioration des connaissances, le développement de contenu de formation pour les conseillers en agroenvironnement et l'élaboration d'outils de sensibilisation pour les producteurs agricoles.



## ORIENTATION 2

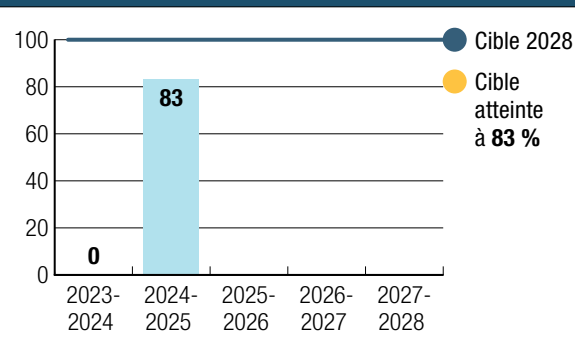
### Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Les milieux aquatiques fournissent de précieux services à la population québécoise. Ils soutiennent également des activités traditionnelles autochtones et des activités économiques comme la pêche, l'aquaculture ou le récréotourisme. Ils concourent à la qualité des milieux de vie, par le maintien de la biodiversité et de la santé, à la qualité de l'eau, et même à la sécurité, par la régulation des crues. Les milieux aquatiques remplissent ainsi des fonctions écologiques de grande valeur. Afin d'accroître leur conservation, un ensemble d'initiatives doivent être mises de l'avant pour soutenir et accompagner les différents acteurs dans leurs efforts.

### 2.1 Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques

**Cible 2028** : 100 % des MRC ont amorcé leur plan d'action pour la mise en œuvre de leur plan régional.

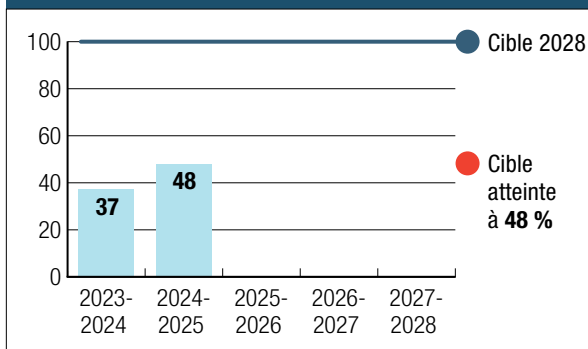
Graphique 5. Pourcentage de MRC ayant débuté des actions prévues dans leur plan régional



En 2024-2025, le MELCFFP a signé des conventions d'aide financière avec la majorité des MRC du Québec pour les soutenir financièrement dans la mise en œuvre de leurs plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), dans le cadre de la mesure 2.1. Avec cette aide financière, 83 % des MRC ont pu débuter des actions prévues dans leur PRMHH en 2024-2025, contrairement à 0 % en 2023-2024.

**Cible 2028** : 100 % des MRC disposent d'une cartographie écologique couvrant l'ensemble des écosystèmes aquatiques et humides lorsque cette donnée est requise.

Graphique 6. Pourcentage de MRC disposant d'une cartographie écologique couvrant les écosystèmes aquatiques et humides lorsque cette donnée est requise



► **Résultats obtenus** : En 2024-2025, 11 % des MRC disposaient maintenant d'une cartographie écologique couvrant les écosystèmes aquatiques et humides. Cela porte à 48 % le pourcentage total de MRC qui disposent d'une telle cartographie, lorsque la donnée est requise.

## 2.2 Renforcer la capacité de restauration et de création des milieux humides et hydriques

**Cible 2028 :** 100 % des praticiens utilisent au moins un des outils disponibles pour concevoir les projets soutenus par le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.

- ▶ **Indicateur :** Pourcentage des praticiens utilisant au moins un des outils disponibles pour concevoir des projets soutenus par le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.
- ▶ **Résultats obtenus :** Sans objet.

Le 29 janvier 2025, le [MELCCFP](#) signait une convention d'aide financière de plus de 3,8 M\$ avec [Canards Illimités Canada](#) (CIC) pour la réalisation d'un projet dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Consolider et valoriser l'expertise par le développement d'une carte narrative présentant les succès, les défis et les leçons tirées des projets réalisés;
- Renforcer les savoir-faire des professionnels par la formation en ligne ou sur le terrain;
- Accompagner et soutenir financièrement les organismes pour l'élaboration d'initiatives de restauration ou de création de milieux humides en prévision de leur dépôt dans le cadre d'un programme de financement comme le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques;
- Faire progresser les connaissances scientifiques par la collaboration avec le milieu universitaire et des groupes de recherche;
- Sensibiliser les citoyens à la restauration ou à la création de milieux humides et hydriques, et identifier des sites potentiels par l'entremise d'un réseau d'ambassadeurs et de bénévoles.

Puisque la convention a été signée vers la fin de l'année 2024-2025, les outils ne sont pas encore disponibles; il n'y a pas donc de résultats pour la cible de la mesure 2.2 cette année.

## 2.3 Accompagner et outiller les associations de lacs et de riverains dans leurs efforts de conservation des lacs

**Cible 2028 :** La table québécoise sur la conservation des lacs a tenu au moins deux rencontres par année et diffuse un bilan annuel.

- ▶ **Indicateur :** Fréquence des rencontres de la table québécoise sur la conservation des lacs.
- ▶ **Indicateur :** Bilan annuel produit et diffusé.
- ▶ **Résultats obtenus :** Sans objet.

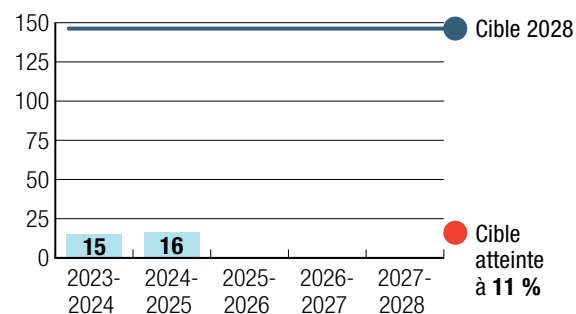
**Cible 2028 :** 15 associations ou intervenants ont pu bénéficier d'un accompagnement et des outils visant la conservation des lacs.

- ▶ **Indicateur :** Nombre d'associations ou d'intervenants ayant bénéficié d'un accompagnement et des outils visant la conservation des lacs.
- ▶ **Résultats obtenus :** Le déploiement de cette mesure a été reporté à l'année 2025-2026. Par conséquent, il n'y a pas de résultats pour les deux cibles de la mesure 2.3 en 2024-2025.

## 2.4 Bonifier le programme Stations de nettoyage d'embarcations pour la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes

**Cible 2028 : 145 stations de nettoyage d'embarcations ont été financées pour lutter contre la propagation des espèces aquatiques envahissantes.**

**Graphique 7. Nombre d'installations financées pour lutter contre la propagation des espèces aquatiques envahissantes**



► **Résultats obtenus :** En 2024-2025, un projet de station de nettoyage d'embarcations a été achevé, soit celui de l'Éco-site de la tête du lac Témiscouata. Le nombre total de projets de stations de nettoyage d'embarcations pour lutter contre la propagation d'espèces aquatiques envahissantes est donc de 16 projets. À noter que lors de cette année financière, 16 autres projets de stations de nettoyage d'embarcations étaient en cours, mais qu'ils n'étaient pas terminés au 31 mars 2025. Par conséquent, ils n'ont pu être comptabilisés dans les résultats de 2024-2025 pour la cible de la mesure 2.4.

En 2024-2025, un sondage a été réalisé auprès de 1 000 utilisateurs de plans d'eau dans le but de connaître leurs habitudes en matière de nettoyage d'embarcations ainsi que leurs connaissances sur les impacts des espèces aquatiques envahissantes. Les résultats de ce sondage ont permis d'élaborer une stratégie de sensibilisation à l'importance de nettoyer les embarcations, en lien avec la mesure 2.4. Par exemple, dans le cadre de cette stratégie de sensibilisation, une stratégie média a été élaborée afin d'augmenter de 50 % la fréquentation totale sur la page Web consacrée aux méthodes pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes d'ici le 30 septembre 2025.



Photographie : © MELCCFP



Photographie : © Enviro Foto

## ORIENTATION 3

### Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

Les modifications du régime hydrologique en lien avec les changements climatiques peuvent accroître les risques liés aux inondations, à l'érosion ou à la contamination de l'eau de surface par des eaux pluviales (ex. : débordement des réseaux d'égout), en plus de représenter une menace pour la santé et la sécurité de la population et d'engendrer des coûts considérables. Il importe donc de prévenir et de gérer ces risques, et de développer la capacité de résilience des communautés.

### 3.1 Bonifier l'accompagnement face aux aléas associés aux cours d'eau dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques

**Cible 2028 :** Les quatre clientèles ciblées (citoyens, municipalités, concepteurs et constructeurs) ont accès au référentiel et utilisent cet outil d'aide à la décision.

- ▶ **Indicateur :** Nombre de clientèles ayant accès au référentiel et qui l'utilisent.
- ▶ **Résultats obtenus :** Sans objet.

**Cible 2028 :** Les six typologies (habitations, multilogements, institutions, petits commerces, grands commerces et bâtiment industriels) sont intégrées dans le référentiel, soit l'outil d'aide à la décision.

- ▶ **Indicateur :** Nombre de typologies intégrées dans le référentiel.
- ▶ **Résultats obtenus :** En date du 31 mars 2025, le référentiel d'adaptation des bâtiments aux inondations n'était pas publié. Il n'y a donc pas de résultats pour les deux cibles de la mesure 3.1. Cependant, toutes les étapes menant à la création du référentiel sont en cours et se déroulent selon l'échéancier prévu.

### 3.2 Établir un programme de gestion durable des eaux pluviales

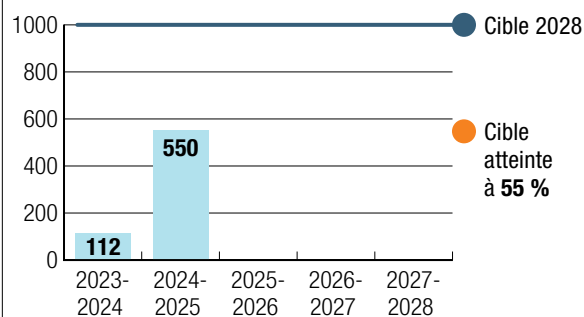
**Cible 2028 :** Au moins 40 nouveaux projets de gestion durable des eaux pluviales dans les municipalités du Québec ont été financés (ou jusqu'à concurrence de l'enveloppe totale).

- ▶ **Indicateur :** Types d'infrastructures ajoutées ou réalisées.
- ▶ **Résultats obtenus :** Les normes du [Programme pour la gestion durable des eaux de pluie \(PDGEP\) 2025-2027](#) ont été approuvées en février 2025. Le programme a été lancé en juillet 2025. Par conséquent, aucun projet n'a pu être financé en 2024-2025 dans le cadre de ce programme, et il n'y a pas de résultats pour la cible de la mesure 3.2 cette année.

### 3.3 Mieux prévenir les risques de sinistres liés aux inondations

**Cible 2028 :** Une cartographie prévisionnelle des inondations a été produite pour 1 000 tronçons de cours d'eau.

**Graphique 8.** Nombre de tronçons pour lesquels une cartographie prévisionnelle des inondations est réalisée



► **Résultats obtenus :** En 2024-2025, la cartographie prévisionnelle des inondations a été réalisée pour 438 tronçons de cours d'eau. Cela porte donc à 550 le nombre total de tronçons disposant d'une cartographie prévisionnelle. Les informations pour ces tronçons de cours d'eau sont disponibles sur le portail [Vigilance – Surveillance de la crue des eaux](#).





## ORIENTATION 4

### Miser sur le potentiel économique de l'eau

Grâce à ses ressources en eau et à son savoir-faire, le Québec peut concevoir des activités et des produits et développer des marchés et des technologies liés à l'eau. Il doit favoriser une économie verte axée sur des stratégies de circularité, qui crée des emplois, qui innove et qui favorise, entre autres, l'essor des régions, tout en se préoccupant du bien-être de la population et de la santé des milieux aquatiques.

#### 4.1 Effectuer le suivi de l'état des plans d'eau et du développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État

**Cible 2028 :** Un premier suivi de l'état d'eutrophisation de 15 plans d'eau soumis au développement de la villégiature a été réalisé.

- ▶ **Indicateur :** Nombre de plans d'eau faisant l'objet d'un développement ou d'un projet de développement de la villégiature suivis par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).
- ▶ **Résultats obtenus :** Sans objet.

#### Cible 2028 : La méthode de modélisation du phosphore a été appliquée à 15 plans d'eau soumis au développement de la villégiature.

- ▶ **Indicateur :** Nombre de plans d'eau faisant l'objet d'un développement ou d'un projet de développement de la villégiature pour lesquels la méthode de modélisation du phosphore a été appliquée.
- ▶ **Résultats obtenus :** L'élaboration d'un plan de suivi et l'identification des critères de sélection des milieux bénéficiant d'un suivi sur les terres du domaine de l'État ont été réalisées en 2024-2025. La mise en œuvre du plan de suivi doit débuter en 2025-2026 dans les milieux sélectionnés, comme le prévoit l'échéancier de la mesure. Par conséquent, il n'y a pas de résultats pour les deux cibles de la mesure 4.1 cette année.

#### 4.2 Opérer une gestion durable de l'eau dans le secteur de la transformation alimentaire

**Cible 2028 :** Trois documents ont été produits et diffusés pour améliorer les connaissances favorisant une gestion durable de l'eau dans le secteur de la transformation alimentaire au Québec.

- ▶ **Indicateur :** Nombre de documents produits et diffusés pour améliorer les connaissances favorisant une gestion durable de l'eau.
- ▶ **Résultats obtenus :** Sans objet.

#### Cible 2028 : 100 employés du MAPAQ et 1 000 entreprises de transformation alimentaire ont été sensibilisés.

- ▶ **Indicateur :** Nombre d'employés du MAPAQ mieux informés des stratégies de gestion durable de l'eau.
- ▶ **Résultats obtenus :** Sans objet.

En mars 2025, un contrat, une convention d'aide financière et trois ententes de services ont été signés avec [TEHORA](#), l'[Université Laval](#), le [Cteau](#), dans le cadre de la mesure 4.2, pour :

- la réalisation d'une étude sur la gestion durable de l'eau dans le secteur de la transformation alimentaire;
- l'élaboration d'une approche novatrice et originale permettant de réduire l'utilisation de l'eau dans les procédés de transformation alimentaire;
- la réduction à la source de la consommation d'eau potable des usines de transformation des produits marins;

- la réduction à la source des contaminants de nature organique contenus dans l'effluent d'une filière de transformation du saumon fumé;
- la caractérisation des eaux générées par les « cinquièmes quartiers » d'abattoirs en termes de composition physico-chimique et de profil microbiologique.

Puisque les projets susmentionnés ont débuté à la toute fin de 2024-2025, il n'y a pas de résultats pour les deux cibles de la mesure 4.2 cette année.

### 4.3 Soutenir le secteur des pâtes et papiers visant l'amélioration des procédés afin de réduire la consommation d'eau

**Cible 2028 :** Le volume d'eau consommée par les usines de pâtes et papiers bénéficiant de l'aide financière a diminué de 5 %.

- ▶ **Indicateur :** Pourcentage de réduction du volume d'eau consommée par les usines québécoises de pâtes et papiers soutenues dans le cadre du programme.
- ▶ **Résultats obtenus :** Le [Programme de réduction d'eau des papetières](#) (PREP), dont l'objectif est de soutenir le secteur des pâtes et papiers dans l'amélioration de ses procédés pour réduire son utilisation de l'eau, a été lancé le 16 mai 2025. Par conséquent, il n'y a pas de résultats en 2024-2025 pour la cible de la mesure 4.3. Il faut noter que cette mesure débutait seulement en 2025-2026.





## ORIENTATION 5

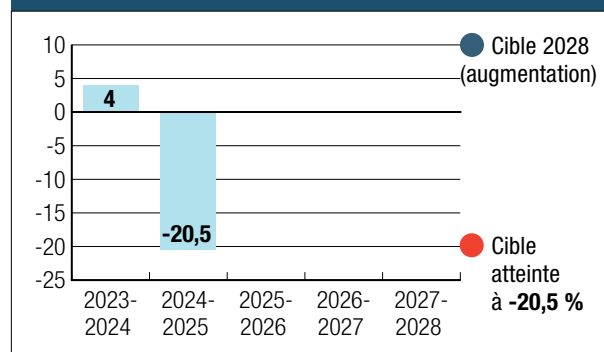
### Promouvoir une utilisation durable de l'eau

La disponibilité de l'eau est un défi, même au Québec, où l'eau est présente de façon inégale sur le territoire et dans le temps. L'apparente abondance de l'eau peut être trompeuse. L'eau constitue une ressource fragile qu'il faut protéger et économiser. Les changements de comportements et l'adoption de bonnes pratiques d'utilisation durable de l'eau permettront d'éviter les pénuries, de réduire la pollution, de réduire les coûts liés au traitement de l'eau et de préserver les milieux aquatiques.

## 5.1 Assurer la mise en œuvre des dispositions relatives à la redevance sur l'eau et à la déclaration des prélèvements d'eau

**Cible 2028** : Le pourcentage des déclarations des prélèvements d'eau produites a augmenté.

Graphique 9. Pourcentage d'augmentation des déclarations des prélèvements d'eau produites



► **Résultats obtenus** : En 2024-2025, 1 142 déclarations des prélèvements d'eau ont été produites. Cela représente une diminution de 21 % par rapport à l'année de référence 2022-2023, où 1 437 déclarations ont été produites. Cet écart s'explique par le fait que la date butoir pour déclarer les activités de prélèvement et d'utilisation de l'eau en 2024-2025 a, exceptionnellement, été reportée au 31 mai 2025, qui se trouve dans l'année financière 2025-2026.

**Cible 2028** : Les données sur les prélèvements d'eau sont accessibles à la population et mises à jour annuellement.

- **Indicateur** : Données sur les prélèvements d'eau pour la population accessibles et mises à jour annuellement.
- **Résultats obtenus** : Les données sur les prélèvements d'eau ont été mises à jour en 2024-2025, pour une deuxième année consécutive, et rendues accessibles à la population. Ces données sont disponibles sur la [page Web du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau](#).

## 5.2 Assurer une gestion durable, équitable et efficace de l'exploitation des ressources en eau du Québec

**Cible 2028** : Des indicateurs de disponibilité de l'eau ont été élaborés et diffusés à l'intention des clientèles externes dans au moins trois régions administratives ciblées.

- **Indicateur** : Nombre de régions administratives pour lesquelles des indicateurs de disponibilité de l'eau ont été élaborés et diffusés à l'intention des clientèles externes.
- **Résultats obtenus** : En 2024-2025, des travaux étaient en cours dans différentes régions du Québec. Les projets n'étant pas achevés au 31 mars 2025, ils ne peuvent être comptabilisés, et il n'y a pas de résultats pour la cible de la mesure 5.2 en 2024-2025.

Dans le cadre de la mesure 5.2, les 5 juillet, 27 août et 4 octobre 2024, le MELCCFP a signé trois ententes de services avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), l'Université Laval et l'UQAM, respectivement, pour les deux projets ci-dessous :

- Développement participatif d'outils de planification pour la gestion régionale de l'eau (projet GÉREAU), appliqués en Montérégie Ouest et dans la MRC Brome-Missisquoi (INRS et Université Laval);
- Utilisation intégrée et durable de l'eau – Exemple de la région de Lanoraie (UQAM).

### 5.3 Optimiser la gestion intégrée de l'eau et assurer une prise en compte des effets cumulatifs sur la ressource dans le processus décisionnel

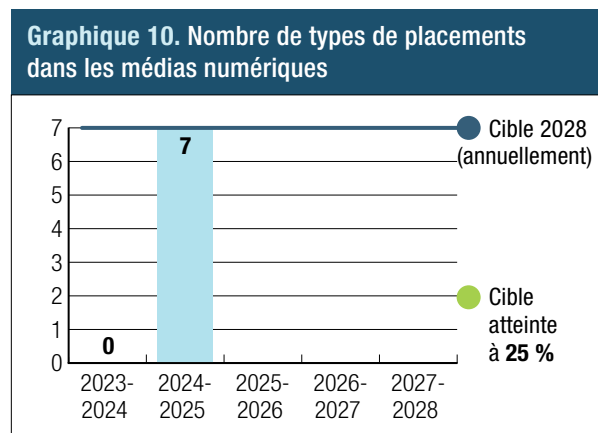
**Cible 2028 : Un nouveau cadre législatif (Loi sur la qualité de l'environnement) et réglementaire visant l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale est en vigueur.**

- ▶ **Indicateur :** Adoption de la LQE modifiée avec les ajouts concernant l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale.
- ▶ **Indicateur :** Adoption du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (REEIE) modifié avec les ajouts concernant l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale.

- ▶ **Résultats obtenus :** Le processus d'adoption du nouveau cadre législatif et réglementaire, c'est-à-dire la Loi sur la qualité de l'environnement contenant les ajouts en lien avec l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale, était toujours en cours en 2024-2025. Comme le nouveau cadre n'a pu être adopté avant le 31 mars 2025, il n'y a pas de résultats pour la cible de la mesure 5.3 en cette année.

### 5.4 Réaliser une campagne nationale de sensibilisation sur l'eau

**Cible 2028 : Sept types de placements dans les médias numériques ont été faits.**



En 2024-2025, la campagne nationale de sensibilisation **Pensez Bleu** a été diffusée sur plusieurs plateformes dont Instagram, Facebook et YouTube. Pensez Bleu a aussi fait l'objet de campagnes publicitaires à la télévision, sur le Web, et par affichage sur panneaux publicitaires. Les nano-influenceurs de la campagne ont réalisé 50 publications sur Pensez Bleu durant l'été 2024. Enfin, plusieurs informations ont été publiées sur le blogue de la campagne de sensibilisation ainsi que sur le site Web de **Pensez Bleu**, élément central de la campagne lancée en septembre 2024. Ces activités médiatiques constituent les sept types de placements médias réalisés en 2024-2025 dans le cadre de la mesure 5.4.

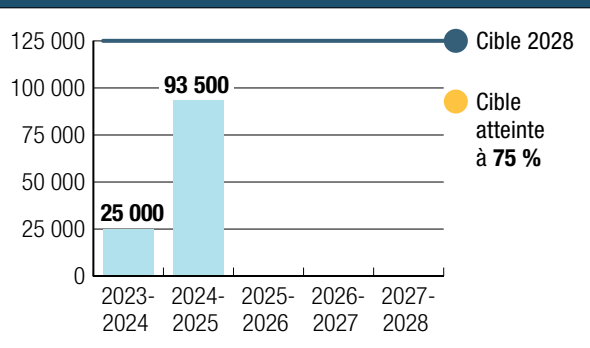
**Cible 2028 : Le taux de réponse aux sondages précampagne et postcampagne sur les 1 000 réponses désirées est de 80 %.**

- ▶ **Indicateur :** Pourcentage de répondants aux sondages précampagne et postcampagne.
- ▶ **Résultats obtenus :** Un sondage précampagne a été réalisé du 4 au 10 juin 2024 pour évaluer les perceptions et comportements des Québécoises et Québécois âgés de 18 ans et plus concernant l'eau. Il visait aussi à savoir sur les répondants se rappelaient la première campagne **Pensez Bleu** et s'ils l'avaient appréciée. Ainsi, 1 000 personnes ont répondu au sondage précampagne, et ce, dans la proportion où chaque groupe cible avait été visé par la campagne. L'atteinte de la cible de 80 % sera calculée après le sondage postcampagne.

## 5.5 Réaliser des activités dans le cadre du Mois de l'eau et des activités de nettoyage des berges

**Cible 2028 : 125 000 personnes ont participé aux activités du Mois de l'eau dans les 40 zones de gestion intégrée de l'eau.**

**Graphique 11. Nombre de personnes ayant participé aux activités du Mois de l'eau**



► **Résultats obtenus :** En 2024-2025, 68 500 personnes ont participé aux activités du Mois de l'eau dans 38 zones de gestion intégrée de l'eau et dans quatre zones de gestion intégrée du Saint-Laurent. Cela porte donc à 93 500 le nombre total de personnes qui ont participé aux activités du Mois de l'eau depuis 2023-2024, ce qui représente 75 % de la cible à atteindre.

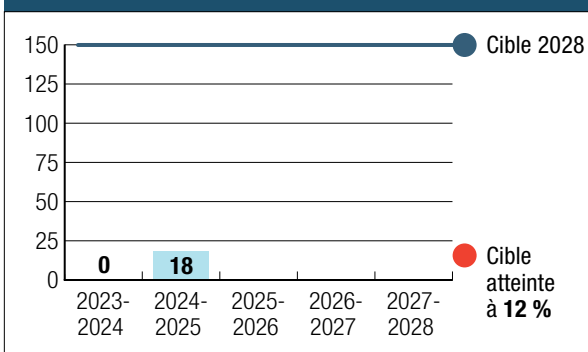
En juin 2024 avait lieu l'édition 2024 du Mois de l'eau. Lors de cette édition, 42 organismes de bassins versants (OBV) et organismes coordonnateurs de tables de concertation régionales (TCR) pour le Saint-Laurent ont participé à l'événement en organisant 240 activités pour le public. La majorité des activités réalisées en 2024-2025 étaient vouées à la sensibilisation. Des activités d'information et de mobilisation (25 %) ont également eu lieu. Parmi les activités réalisées dans le cadre de l'édition 2024 du Mois de l'eau, citons :

- Le concert EAUX VIVES sur la Haute-Côte-Nord;
- La projection du film-documentaire « Odyssee sous les glaces » à la place Sainte-Victoire à Victoriaville;
- Un café-causerie sur l'impact des eaux de ruissellement au bar-librairie Livresse à Rouyn-Noranda;
- Une visite découverte de la biodiversité dans le parc national d'Oka.

Rappelons que le Mois de l'eau se déroule chaque année en juin et qu'il a comme objectif de sensibiliser et d'éduquer la population du Québec relativement à l'eau et à ses enjeux.

**Cible 2028 : 150 tonnes de déchets ont été retirées des berges.**

**Graphique 12. Tonnes de déchets retirées des berges**



Dans le cadre de l'édition 2024 du Mois de l'eau, le MELCCFP a accordé au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) une subvention de 2,25 M\$ sur deux ans pour qu'il accompagne les OBV et les organismes coordonnateurs de TCR dans la réalisation d'activités de nettoyage des berges. Cette aide financière a permis la réalisation, en 2024-2025, de 44 activités de nettoyage des berges.



## ORIENTATION 6

### Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

La protection et la gestion intégrée des ressources en eau imposent qu'on fasse évoluer les connaissances, mais aussi qu'on les partage de façon efficace afin qu'elles puissent servir les acteurs de l'eau et la population.

Il existe un bon réseau d'acquisition de données sur la quantité et la qualité de l'eau, et qui permet de suivre l'état de l'eau et des milieux aquatiques. Ces données sont indispensables pour prendre des décisions éclairées touchant, entre autres, la sécurité et la santé de la population ainsi que la protection des écosystèmes.

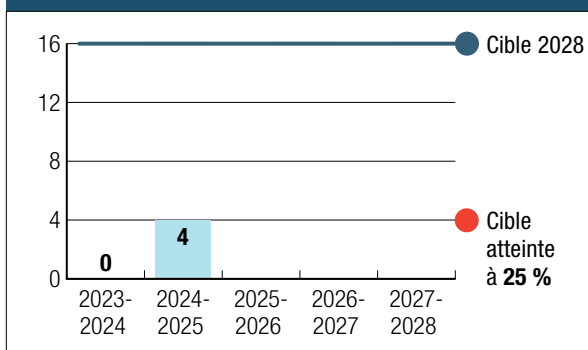
### 6.1 Bonifier le suivi des cours d'eau en tenant compte des préoccupations des acteurs de l'eau

**Cible 2028** : L'indicateur de la pression des sels de voirie sur les milieux aquatiques est disponible pour 224 stations du Réseau-rivières dans l'Atlas de l'eau.

- **Indicateur** : Indicateur de pression des sels de voirie sur les milieux aquatiques élaboré et diffusé pour les stations du Réseau-rivières.
- **Résultats obtenus** : Les suivis des différents paramètres, dont les chlorures et les ions majeurs, ainsi que l'analyse des données physicochimiques, sont en cours. En date du 31 mars 2025, il était nécessaire d'obtenir plus de données pour concevoir l'indicateur de pression des sels de voirie. Par conséquent, ce dernier n'est pas encore disponible, et il n'y a pas de résultats pour la première cible de la mesure 6.1 en 2024-2025.

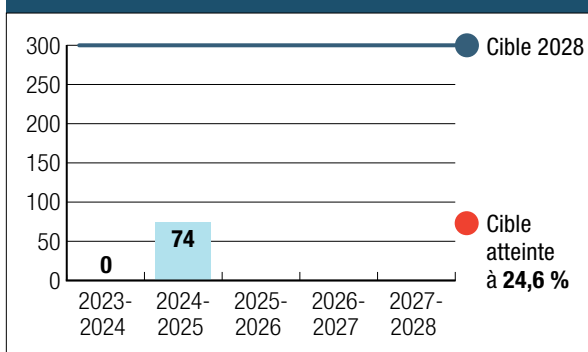
**Cible 2028** : 16 cours d'eau supplémentaires ont été documentés dans le cadre du suivi complémentaire des pesticides.

Graphique 13. Nombre de cours d'eau suivis dans le réseau de suivi complémentaire des pesticides



**Cible 2028** : Le Réseau-rivières a documenté la qualité de l'eau à plus de 300 stations dans les 40 zones de gestion intégrée de l'eau.

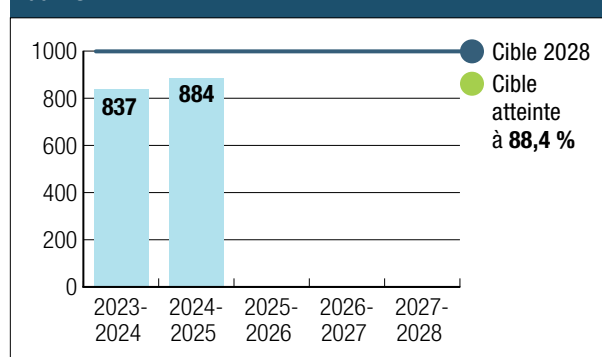
Graphique 14. Nouvelles stations temporaires utilisant les paramètres du Réseau-rivières et données accessibles dans l'Atlas



## 6.2 Bonifier le Réseau de surveillance volontaire des lacs et les mesures connexes visant à accroître la conservation des lacs

**Cible 2028** : 1 000 lacs sont suivis dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

Graphique 15. Nombre de lacs suivis dans le cadre du RSVL



- ▶ **Résultats obtenus** : En 2024-2025, 47 lacs ont été ajoutés au [RSVL](#). Cela porte donc le nombre total de lacs suivis dans le RSVL à 884, ce qui représente 88,4 % de la cible à atteindre.

**Cible 2028** : De nouvelles données thématiques sont diffusées dans l'Atlas de l'eau.

- ▶ **Indicateur** : Jeux de données et/ou de nouvelles thématiques diffusés dans l'Atlas de l'eau.
- ▶ **Résultats obtenus** : Les jeux de données de l'[Atlas de l'eau](#) ont été mis à jour, mais aucune nouvelle thématique n'a été ajoutée à l'Atlas durant l'année 2024-2025.

**Cible 2028** : Un outil d'aide à la modélisation des apports en phosphore a été produit.

- ▶ **Indicateur** : Outil d'aide à la modélisation des apports en phosphore produit.
- ▶ **Résultats obtenus** : L'élaboration et la validation des modèles prédictifs, ainsi que le développement d'un outil de modélisation des apports en phosphore, étaient en cours en 2024-2025. Selon l'échéancier de la mesure 6.2, la diffusion de l'outil d'aide à la modélisation des apports en phosphore n'est pas prévue avant 2026-2027. Par conséquent, il n'y a pas de résultats pour la troisième cible de la mesure 6.2 cette année.

## 6.3 Concevoir un indice de contribution environnementale en lien avec l'impact des activités agricoles sur les milieux hydriques

**Cible 2028** : 50 exploitations agricoles ont déterminé leur indice de contribution environnementale via l'outil de calcul.

- ▶ **Indicateur** : Nombre d'exploitations agricoles ayant déterminé leur indice via l'outil de calcul.
- ▶ **Résultats obtenus** : Sans objet.

**Cible 2028** : 50 exploitations agricoles ont bénéficié de services-conseils en matière d'agroenvironnement.

- ▶ **Indicateur** : Nombre d'exploitations agricoles ayant bénéficié de services conseils en agroenvironnement.
- ▶ **Résultats obtenus** : En 2024-2025, le projet a été présenté aux parties prenantes concernées dans le but de déterminer les orientations principales et de rédiger la description du mandat pour le projet. Conformément à l'échéancier de la mesure, le ou les mandataires seront identifiés en 2025-2026 et le projet pourra démarrer par la suite. Par conséquent, il n'y a pas de résultats pour les deux cibles de la mesure 6.3 cette année.

## 6.4 Améliorer la performance et le rayonnement du Système d'information sur l'eau (SIE)

**Cible 2028** : L'interface du SIE est fonctionnelle et complète.

- **Indicateur** : L'interface du SIE est mise à jour.
- **Résultats obtenus** : Sans objet.

**Cible 2028** : Le SIE offre du contenu spécifique à chaque profil d'utilisateur.

- **Indicateur** : Nombre et type de contenus diffusés sur le SIE.
- **Résultats obtenus** : La planification des travaux concernant l'interface du SIE et la définition des parcours utilisateurs ont été réalisées en 2024-2025. Leur mise en œuvre débutera en 2025-2026. Par conséquent, il n'y a pas de résultats pour les deux cibles de la mesure 6.4 cette année.

Les 15 juillet et 26 septembre 2024, le **MELCCFP** signait deux conventions d'aide financière avec le **Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)** et le **Groupe d'éducation et d'écosurveillance de l'eau (G3E)**, respectivement, pour la réalisation des deux projets ci-dessous dans le cadre de la mesure 6.4 :

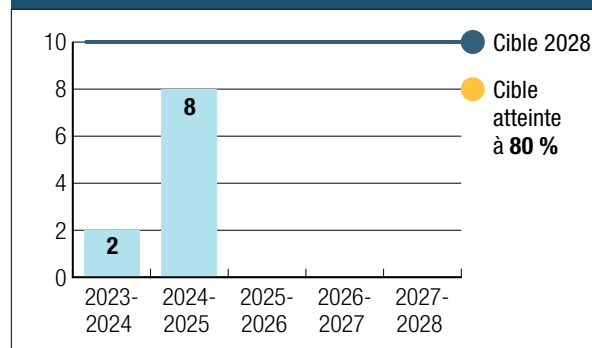
- L'initiative **Géofluence** qui vise à accompagner les organismes de bassins versants (OBV) dans la collecte et la diffusion de données standardisées afin qu'elles soient valorisées et utilisées par les nombreux acteurs de l'eau et la population;

- Le **Collectif de sciences participatives de l'eau au Québec** dont la mission est de mobiliser les connaissances des acteurs de la science participative de l'eau au Québec et de susciter leur engagement, de manière innovante et inclusive, en offrant aux membres de ce collectif des occasions de réseauter, d'apprendre et de travailler ensemble.

## 6.5 Développer l'accompagnement et le soutien offerts aux clientèles externes pour la mise en œuvre de différentes initiatives dans le domaine de l'eau

**Cible 2028** : 10 outils ont été cocréés pour améliorer l'accompagnement des partenaires et des clientèles dans les dossiers liés à l'eau.

**Graphique 16.** Nombre d'outils cocréés pour améliorer l'accompagnement des partenaires et des clientèles dans les dossiers liés à l'eau



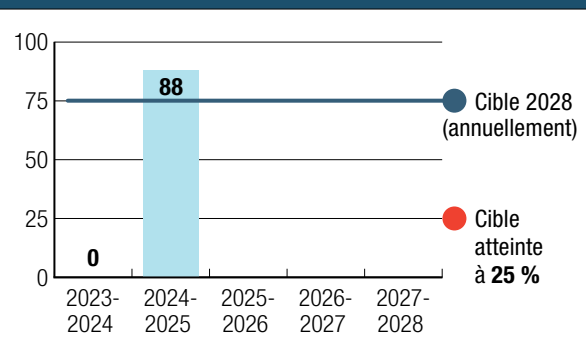
- **Résultats obtenus** : En 2024-2025, six outils ont été cocréés pour améliorer l'accompagnement des partenaires et des clientèles dans les dossiers liés à l'eau. Cela porte à huit le nombre total d'outils cocréés depuis 2023-2024, ce qui représente 80 % de la cible à atteindre.

Parmi les outils cocréés en 2024-2025 dans le cadre de la mesure 6.5 pour accompagner les partenaires et les clientèles, citons :

- Deux capsules vidéo, dont une concernant **la modernisation du cadre réglementaire et la cartographie de nouvelle génération des zones inondables et de mobilité des cours d'eau**;
- Un formulaire pour le régime transitoire, le projet de modernisation du cadre réglementaire et la cartographie de nouvelle génération des zones inondables et de mobilité des cours d'eau;
- Trois napperons pour les consultations publiques sur le projet de **modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques** (dont les zones inondables), sur les **nouvelles générations de cartographiques des zones inondables et de mobilité des cours d'eau** et sur le **projet de règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations**.

**Cible 2028** : Un taux de satisfaction égal ou supérieur à 75 % de la clientèle et des partenaires accompagnés dans les dossiers liés à l'eau est atteint.

**Graphique 17.** Taux de satisfaction de la clientèle et des partenaires accompagnés dans les dossiers liés à l'eau



- **Résultats obtenus** : Le premier sondage concernant le taux de satisfaction de la clientèle et des partenaires accompagnés dans les dossiers liés à l'eau a révélé un taux de satisfaction de 88 %, ce qui est supérieur à la cible visée de 75 %. La cible pour 2024-2025 a donc été dépassée.

## 6.6 Poursuivre les projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines et le transfert des connaissances

**Cible 2028** : 50 % des organismes de bassins versants (OBV), MRC et municipalités ciblés ont participé à des activités de transfert de connaissances sur les nouveaux territoires couverts par les projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines.

- **Indicateur** : Pourcentage d'acteurs ciblés de la gestion de l'eau et du territoire ciblés qui ont participé aux activités de transfert de connaissances sur les nouveaux territoires couverts par les PACES.
- **Résultats obtenus** : En tout, neuf ateliers de transfert des connaissances issues des [projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines](#) (PACES) sont prévus pour la période 2024-2028. Le taux de participation pourra seulement être évalué une fois tous les ateliers de transfert de connaissances réalisés, soit en 2028. Par conséquent, il n'y a pas de résultats en 2024-2025 pour la cible de la mesure 6.6.

En 2024-2025, un atelier de transfert des connaissances issues du [PACES](#) de la Gaspésie-Matapédia a été organisé par le [Réseau québécois sur les eaux souterraines](#) (RQES) dans le cadre de la mesure 6.6. L'atelier s'est déroulé en trois journées différentes, soit les 4, 5 et 6 février 2025, à Gaspé, New Richmond et Amqui respectivement. Cet atelier de transfert de connaissances a non seulement permis de présenter aux 32 participants le contenu du PACES de la Gaspésie-Matapédia, mais aussi de le lier aux différents enjeux sur leur territoire.

## 6.7 Documenter la présence et les effets des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA) sur les écosystèmes aquatiques du Québec

**Cible 2028** : Un portrait des principales sources de SPFA dans les écosystèmes a été réalisé et diffusé.

- **Indicateur** : Portrait des sources principales de SPFA dans les écosystèmes aquatiques du Québec réalisé et diffusé.
- **Résultats obtenus** : Sans objet.

**Cible 2028** : Au moins cinq solutions et actions prioritaires ont été identifiées.

- **Indicateur** : Nombre d'actions et de solutions prioritaires identifiées pour limiter l'apport de SPFA dans les écosystèmes aquatiques.
- **Résultats obtenus** : Selon l'échéancier, le portrait des principales sources de SPFA dans les écosystèmes aquatiques n'était pas prévu avant 2025-2026. Il était donc en cours d'élaboration en 2024-2025. Par conséquent, les solutions prioritaires pour limiter l'apport de SPFA dans les écosystèmes aquatiques n'ont pu être identifiées, et il n'y a pas de résultats pour les deux cibles de la mesure 6.7 cette année.

Le 12 mars 2025, le [MELCCFP](#) a signé une entente de service avec l'[Université de Montréal](#) pour la réalisation d'une revue de littérature sur le devenir dans l'environnement et le transport des SPFA dans des conditions naturelles.

## 6.8 Soutenir les projets de recherche et le développement de l'expertise dans le domaine de l'eau

**Cible 2028 : Deux ateliers de cocréation ont été réalisés avec le milieu universitaire et les acteurs de l'eau.**

- ▶ **Indicateur** : Nombre d'ateliers de cocréation réalisés avec le milieu universitaire et les acteurs de l'eau.
- ▶ **Résultats obtenus** : Un atelier de cocréation réalisé avec le milieu universitaire et les acteurs de l'eau.

Le 18 novembre 2024 se tenait, à l'[Université Laval](#), le premier atelier de cocréation dans le cadre de la mesure 6.8. Sur le thème « Les contaminants d'intérêt émergent (CIE) : devenir et impacts sur les écosystèmes aquatiques », cet atelier avait pour objectifs :

- favoriser le réseautage et le partenariat;
- présenter à l'ensemble de la communauté les objectifs de la mesure 6.8;
- identifier les recommandations de la communauté scientifique québécoise quant aux priorités de développement et d'acquisition de connaissances sur les CIE.

D'une durée d'une journée, l'atelier a réuni un peu plus de 70 personnes représentant les universités, les acteurs de l'eau et le gouvernement du Québec. Un rapport sur l'atelier, qui permette de partager les conclusions et les recommandations avec l'ensemble de la communauté, est actuellement en préparation.

**Cible 2028 : Huit projets d'acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau ont été réalisés.**

- ▶ **Indicateur** : Nombre de projets d'acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau réalisés.
- ▶ **Résultats obtenus** : En 2024-2025, 22 projets d'acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau ont été financés par le MELCCFP. Toutefois, aucun d'entre eux n'était terminé en date du 31 mars 2025. Par conséquent, ils ne peuvent pas être comptabilisés en 2024-2025, et il n'y a pas de résultats pour la deuxième cible de la mesure 6.8 cette année.

Pour la réalisation de ces 22 projets d'acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, le [MELCCFP](#) a signé des ententes de recherche avec plusieurs universités du Québec : [INRS](#), [Université Concordia](#), [Université Laval](#), [Université McGill](#), [Université de Montréal](#), [UQAM](#) et [Université de Sherbrooke](#). Les projets visent à acquérir des connaissances sur le devenir et les impacts de contaminants d'intérêt émergent et à développer de nouveaux outils analytiques pour que le ministère soit en mesure de mieux connaître les risques associés à ces contaminants pour les écosystèmes aquatiques du Québec.



Photographie : © Enviro Foto

## ORIENTATION 7

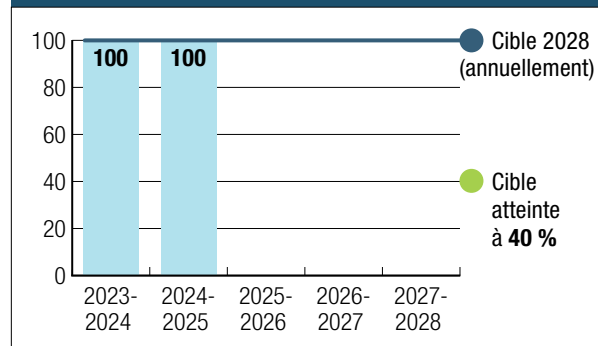
### Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Le Québec s'est doté d'un modèle de gestion intégrée des ressources en eau qui permet à tous les acteurs de participer à la prise de décisions, tant à l'échelle des bassins versants qu'à celle du Saint-Laurent. Il peut bâtir sur ces acquis grâce à une vision globale, à la participation des différents usagers ainsi qu'à une meilleure cohésion des actions des ministères et des communautés locales. Comme l'eau du Québec traverse certaines frontières, les échanges et la collaboration avec tous les gouvernements et États limitrophes permettent de gérer ce patrimoine collectif de manière durable.

### 7.1 Accompagner les organismes responsables de la gestion intégrée des ressources en eau dans la mise en œuvre et le suivi des plans directeurs de l'eau (PDE) et des plans de gestion intégrée régionaux (PGIR)

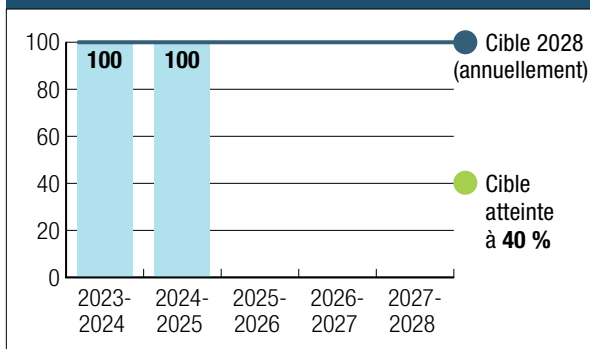
**Cible 2028** : 100 % des OBV ont participé, chaque année, à plus d'une formation offerte.

Graphique 18. Pourcentage des OBV ayant participé à plus d'une formation offerte



**Cible 2028** : 100 % des OBV ont bénéficié d'un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau PDE et l'application des bonnes pratiques.

Graphique 19. Pourcentage des OBV ayant bénéficié d'un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau PDE et l'application des bonnes pratiques



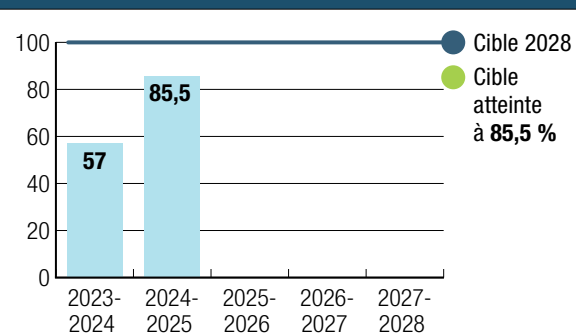
**Cible 2028** : 100 % des PDE 2024-2034 et des PGIR approuvés ont été intégrés à l'application de suivi AGIRE.

- **Indicateur** : Pourcentage d'intégration des PDE 2024-2034 et des PGIR approuvés à l'application AGIRE.
- **Résultats obtenus** : Aucun PDE ni PGIR n'a été intégré à l'application de suivi AGIRE en 2024-2025. L'intégration des PDE et des PGIR se fera à la toute fin de leur processus d'approbation par le MELCCFP, qui est en cours. Par conséquent, il n'y a pas de résultats en 2024-2025 pour la troisième cible de la mesure 7.1.

## 7.2 Soutenir les activités de gestion intégrée de la rivière des Outaouais

**Cible 2028 :** Le plan de gestion intégrée des ressources en eau a été entièrement rédigé (100 %) par la Table de concertation de la rivière des Outaouais et approuvé par le MELCCFP.

**Graphique 20.** Pourcentage du plan de gestion intégrée des ressources en eau rédigé et approuvé par le MELCCFP

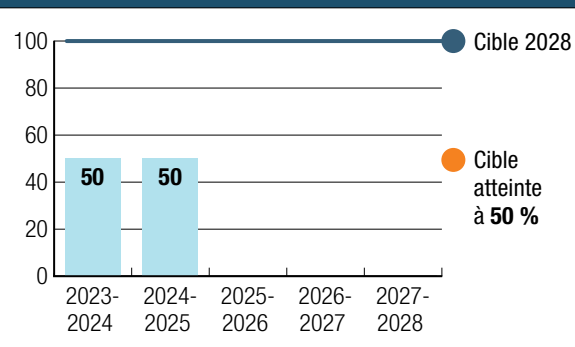


► **Résultats obtenus :** En 2024-2025, 28,5 % du plan de gestion des ressources en eau pour la zone de gestion intégrée de la rivière des Outaouais (PGIRO) a été réalisé, dont le plan d’action et le plan de suivi des objectifs. Au total, le PGIRO est réalisé à 85,5 %.

## 7.3 Consolider la gestion intégrée du Saint-Laurent et les tables de concertation régionales

**Cible 2026 :** 100 % des zones de gestion intégrée du Saint-Laurent (ZGISL) sont couvertes par une TCR.

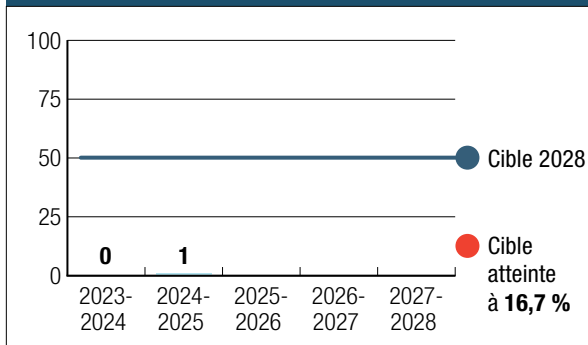
**Graphique 21.** Pourcentage des zones de gestion intégrée du Saint-Laurent couvertes par une TCR



► **Résultats obtenus :** En 2024-2025, aucune nouvelle TCR n’a été créée pour couvrir une ZGISL. Au Québec, il y a 12 zones de gestion intégrée du Saint-Laurent officielles. Depuis 2014, six zones sont couvertes par une table de concertation régionale, ce qui représente une couverture de 50 % des ZGISL. À la toute fin de l’année financière 2024-2025, la TCR du Sud-de-l’Estuaire a été dissoute. Elle sera remplacée par la TCR de l’Estuaire moyen-maritime. La finalisation du déploiement de la gestion intégrée du Saint-Laurent est prévue le 31 mars 2026.

**Cible 2028 :** 50 % des PGIR réalisés à l’échelle des zones de gestion intégrée du Saint-Laurent ont été approuvés par le ministre.

**Graphique 22.** Pourcentage des plans de gestion intégrée régionaux réalisés à l’échelle des zones de gestion intégrée du Saint-Laurent approuvés par le ministre du MELCCFP



► **Résultats obtenus :** En 2024-2025, sur les six plans de gestion intégrée régionaux (PGIR) déposés, un seul était approuvé par le ministre. Il s’agit de celui de la TCR du lac Saint-Pierre. Le ministre avait terminé l’analyse des cinq autres PGIR, mais ils n’étaient pas officiellement approuvés en date du 31 mars 2025. Par conséquent, ils ne peuvent être comptabilisés dans les résultats pour 2024-2025.

## 7.4 Appuyer le déploiement du Plan national de l'eau en concertation avec le Forum d'action sur l'eau

**Cible 2028 :** Le Ministère a produit et diffusé un bilan annuel des résultats du Plan national de l'eau et fait le suivi des cibles de la SQE.

- **Indicateur :** Bilan annuel des résultats du Plan national de l'eau produit et diffusé, et suivi des cibles de la SQE.
- **Résultats obtenus :** En janvier 2025, le MELCCFP publiait le bilan annuel 2023-2024 du [Plan national de l'eau](#) sur la [page Web de la SQE](#). Ce bilan présente les résultats des mesures de la SQE qui ont été poursuivies pour assurer une continuité entre le premier plan d'action de la SQE et le Plan national de l'eau, comme cela avait été annoncé dans le plan budgétaire du Québec de mars 2023. Au même moment, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publiait les résultats de 2023-2024 sur la [Vitrine des indicateurs de la Stratégie québécoise de l'eau](#) pour les neuf cibles stratégiques de la SQE.

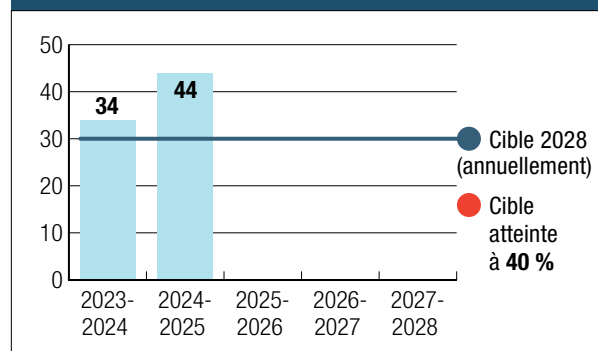
Le [Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver](#) a été dévoilé publiquement le 17 septembre 2024 au parc de la Chute Montmorency par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charette. Pour l'occasion M. Charette était accompagné des membres du Forum d'action sur l'eau, qui ont étroitement collaboré à l'élaboration du Plan national de l'eau, ainsi que de son adjointe parlementaire, M<sup>me</sup> Agnès Grondin, présidente du Forum d'action sur l'eau et députée d'Argenteuil.

Par ailleurs, pour que les membres du [Forum d'action sur l'eau](#) poursuivent leur implication dans le déploiement et le suivi du Plan national de l'eau, le MELCCFP a tenu deux rencontres en 2024-2025, soit une en août et une en décembre 2024.

## 7.5 Poursuivre la concertation Québec-Vermont-New York pour le lac Champlain, le lac Memphrémagog et la rivière Richelieu

**Cible 2028 :** Plus de 30 actions conjointes réalisées à l'échelle du lac Memphrémagog et de la baie Missisquoi sont maintenues annuellement dans le cadre des ententes binationales de coopération.

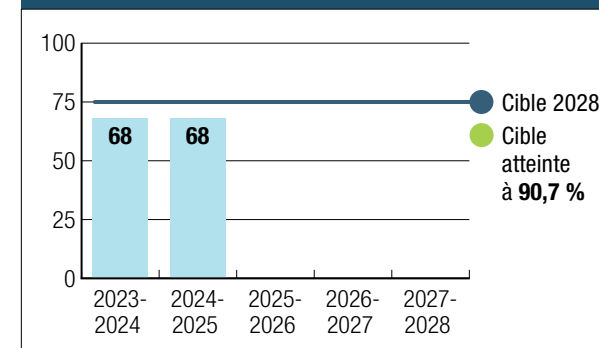
**Graphique 23.** Nombre d'actions conjointes réalisées à l'échelle du lac Memphrémagog et de la baie Missisquoi



## 7.6 Poursuivre le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau

**Cible 2028 :** Depuis sa création, le programme a financé au moins un projet en lien avec les problématiques prioritaires d'un PDE ou d'un PGIR dans 75 % des zones de gestion intégrée des ressources en eau (ZGIE).

**Graphique 24.** Pourcentage des ZGIE dans lesquelles au moins un projet en lien avec les problématiques prioritaires d'un PDE ou d'un PGIR a été financé par le programme depuis sa création



- **Résultats obtenus :** Aucun appel à projets n'a été lancé en 2024-2025 pour le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE). Par conséquent, aucun nouveau projet n'a été financé dans le cadre du PSREE en 2024-2025. Il n'y a donc pas de résultats pour la cible de la mesure 7.6 en 2024-2025. Le pourcentage total des ZGIE dans lesquelles au moins un projet en lien avec les problématiques prioritaires d'un PDE ou d'un PGIR a été financé demeure à 68 %. Les listes des projets financés dans le cadre des cinq premiers appels à projets du PSREE sont disponibles sur la [page Web du programme](#).



## Ensemble d'actions destinées aux Premières Nations et Inuit

### Cible 2028 : Le MELCCFP a tenu quatre rencontres avec les PNI.

- ▶ **Indicateur** : Nombre de rencontres entre le MELCCFP et l'ensemble des PNI.
- ▶ **Résultats obtenus** : En 2024-2025, le MELCCFP a tenu deux rencontres avec les Premières Nations et Inuit (PNI). La première rencontre a eu lieu le 24 mai 2024 et avait comme objectifs d'informer les PNI sur le Plan national de l'eau et sur l'ensemble d'actions qui leur sont destinées, en plus de créer un canal de communication ouvert et durable. Quant à la deuxième rencontre, qui s'est tenue le 10 juin 2024, elle visait à échanger sur les enjeux et priorités des nations participantes, en plus de discuter des modalités de financement pour les ententes permettant la réalisation de projets.

En mai 2024, la démarche d'échange avec les Premières Nations et Inuit, dans le cadre de l'ensemble d'actions qui leur sont destinées, a débuté avec l'envoi d'un cahier d'information et d'un questionnaire pour recueillir des informations sur leurs enjeux et leurs priorités en lien avec l'eau. Les informations ainsi récoltées ont été analysées et ont servi de base pour les discussions de la deuxième rencontre.

### Cible 2028 : Nombre de projets financés par le Fonds bleu répondant aux priorités des PNI et s'insérant dans une des sept orientations de la SQE.

- ▶ **Indicateur** : Nombre de projets financés par le Fonds bleu.
- ▶ **Résultats obtenus** : Selon l'échéancier de la mesure, l'élaboration des ententes de partenariat avec les parties autochtones se poursuivra en 2025-2026 et les sommes pour la réalisation des projets seront disponibles en 2026-2027. Par conséquent, aucun projet n'a pu être financé en 2024-2025, et il n'y a pas de résultats pour la deuxième cible de l'ensemble d'actions destinées aux PNI cette année.

# Suivi budgétaire du Plan national de l'eau pour l'année financière 2024-2025



**Tableau 4. Utilisation des budgets par orientation selon les budgets révisés de 2024-2025**

ORIENTATION	BUDGET ALLOUÉ 2024-2025	DÉPENSES RÉELLES 2024-2025	POURCENTAGE D'UTILISATION DES BUDGETS*
1. Assurer une eau de qualité pour la population	7 573 816 \$	5 276 676 \$	69,7 %
2. Protéger et restaurer les milieux aquatiques	10 856 806 \$	6 930 105 \$	63,8 %
3. Mieux prévenir les risques liés à l'eau	6 120 976 \$	5 387 013 \$	88,0 %
4. Miser sur le potentiel économique de l'eau	950 000 \$	468 160 \$	49,2 %
5. Promouvoir une utilisation durable de l'eau	7 780 636 \$	5 826 579 \$	74,8 %
6. Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	11 563 314 \$	7 957 825 \$	68,8 %
7. Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	5 603 223 \$	4 723 399 \$	84,3 %
Ensemble d'actions destinées aux Premières Nations et Inuit	240 000 \$	55 207 \$	23,0 %
Autres dépenses**	206 225 \$	206 225 \$	100 %
Gouvernance du Fonds bleu	4 480 890 \$	4 425 942 \$	98,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>55 375 886 \$</b>	<b>41 257 131 \$</b>	<b>74,5 %</b>

\* Le pourcentage d'utilisation des budgets a été calculé à partir des budgets révisés 2024-2025.

\*\* La catégorie « Autres dépenses » est composée du seul actif immobilisé du Fonds bleu, soit le Portail des connaissances sur l'eau. Il s'agit d'une dépense de développement informatique.

Le budget initial de 75 M\$ prévu pour soutenir la mise en œuvre des différentes actions du Plan national de l'eau en 2024-2025 a été révisé pour tenir compte des mesures d'optimisation et d'économie demandées à l'échelle du gouvernement du Québec. Ainsi, le nouveau budget pour 2024-2025 était d'un peu plus de 55 M\$. Dans ce budget total de 55 375 886 \$, 29 140 638 \$ provenaient de revenus de redevances pour l'utilisation de l'eau. Malgré tout, à la suite de cette adaptation, l'efficacité et l'impact des initiatives déployées se sont maintenus.

Pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses totales réelles du Fonds bleu s'élèvent à 41 257 131 \$, ce qui correspond à 74,5 % du budget alloué pour cette année financière. Ce résultat reflète la mise en œuvre des mesures prévues et témoigne de l'effort soutenu consenti pour favoriser une gestion intégrée, durable et équitable des ressources en eau.

L'orientation 4 et l'ensemble d'action destinées aux Premières Nations et Inuit ont les taux d'utilisation des budgets les plus faibles en 2024-2025. Cela s'explique par plusieurs raisons, soit le fait que les mesures ont été lancées de façon très progressive, que certaines de leurs activités ont été reportées à l'année financière suivante, et qu'il y a eu des délais dans les différents processus de consultation et de validation. Par ailleurs, l'orientation 4 et l'ensemble d'actions destinées aux Premières Nation et Inuit avaient des budgets prévisionnels moins élevés que les autres orientations de la SQE en 2024-2025, car une des mesures ne débutera qu'en 2025-2026 et la plupart de leurs activités seront réalisées dans les années financières à venir.

# Annexe



# ANNEXE 1

## Tableau synthèse des résultats 2024-2025 des indicateurs de suivi des neuf cibles de la SQE

ORIENTATION	INDICATEUR STRATÉGIQUE	CIBLE	RÉSULTATS
<b>Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population</b>	<b>1.1</b> Pourcentage des municipalités du Québec responsables d'un réseau de distribution d'eau potable qui ne fait pas l'objet d'un avis d'ébullition ou de non-consommation en vigueur depuis plus d'un an.	À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.	98,7 % des municipalités (2022).
	<b>1.2</b> Pourcentage des municipalités répondant aux exigences du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU).	À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.	83,7 % des OMAEU conformes (31 mars 2025).
<b>Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques</b>	<b>2.1</b> Indicateur en élaboration. <sup>2</sup>	À l'horizon 2030, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en 2017.	Aucun résultat jusqu'à présent.
<b>Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau</b>	<b>3.1</b> Pourcentage des municipalités locales qui disposent d'un plan de sécurité civile respectant les exigences établies dans le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.	À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises (100 %) ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.	86,7 % des municipalité (2023).
<b>Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau</b>	<b>4.1</b> Retombées économiques liées aux secteurs du transport par eau, de la pêche commerciale, de l'aquaculture, de la préparation et du conditionnement de poissons et fruits de mer, de la fabrication de boissons gazeuses et de glace et de la construction de navires et d'embarcations.	À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.	Les six secteurs de l'eau représentent 0,29 % du PIB total du Québec (2021), ce qui correspond à une diminution de 0,03 % par rapport à l'année précédente.

2. Le MELCCFP analyse actuellement diverses variables pour déterminer ce que signifie « perte nette ». Lorsque ces variables auront été choisies, les indicateurs associés à cette cible stratégique pourront être identifiés.

ORIENTATION	INDICATEUR STRATÉGIQUE	CIBLE	RÉSULTATS
<b>Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau</b>	<b>5.1</b> Pourcentage de réduction de la quantité d'eau potable distribuée par personne par jour par rapport à l'année de référence 2015.	À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa consommation d'eau de 20 % par rapport à 2015.	467 litres (2023), soit une diminution de 19 % par rapport à 2015.
<b>Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau</b>	<b>6.</b> Bilan de l'accès aux connaissances sur l'eau répertoriées sur le Portail des connaissances sur l'eau (PCE).	À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 697 abonnés au PCE (30 juin 2025), soit une diminution de 15 abonnés par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la deuxième année où une diminution du nombre d'abonnés est observée.</li> <li>• 34 956 connexions au PCE (30 juin 2024), ce qui représente une diminution de 17 178 connexions par rapport à 2023. L'année 2024 était la première où une diminution du nombre de connexions était constatée.</li> <li>• 767 363 pages vues (30 juin 2025), ce qui constitue une augmentation de 117 189 pages par rapport à l'année précédente. Le nombre de pages vues est en augmentation constante depuis 2018.</li> <li>• 308 sites de collaboration (30 juin 2025), soit une augmentation de 32 sites par rapport à l'année précédente. Le nombre de sites de collaboration est en augmentation constante depuis 2018.</li> <li>• 29 107 Mo de documents stockés (30 juin 2025), ce qui constitue une diminution de 2 723 Mo par rapport à l'année précédente.</li> </ul>
<b>Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau</b>	<b>7.1.1</b> Financement et ressources alloués aux organismes de bassins versants (OBV).	À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution financière annuelle du gouvernement : 9,66 M\$ de dollars (2022-2023), ce qui est constant par rapport aux années précédentes.</li> <li>• Pourcentage de contribution annuelle du milieu en fonds de contrepartie lié aux conventions d'aide financière des OBV : 6 % (2022-2023), ce qui représente une diminution de 3 % par rapport à l'année précédente.</li> </ul>

ORIENTATION	INDICATEUR STRATÉGIQUE	CIBLE	RÉSULTATS
<b>Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau</b>	<b>7.1.2</b> Cadre législatif et outils réglementaires adaptés à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant – prise en compte des préoccupations exprimées dans les plans directeurs de l'eau (PDE) lors de l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).	À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	64 PRMHH approuvés par le MELCCFP en date du 30 septembre 2025.
	<b>7.1.3</b> Implication et mobilisation des acteurs au sein des organismes de bassins versants – répartition des secteurs dûment représentés au sein des conseils d'administration des organismes de bassins versants.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur communautaire (2023) : 36 %</li> <li>• Secteur municipal (2023) : 33 %</li> <li>• Secteur économique (2023) : 27 %</li> <li>• Représentants des communautés autochtones (2023) : 3 %</li> </ul>
	<b>7.2</b> Pourcentage des MRC qui ont tenu compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils d'aménagement du territoire (schéma d'aménagement et de développement – SAD).	À l'horizon 2030, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.	Aucune donnée n'est disponible en 2025 puisqu'aucun SAD révisé en conformité avec les nouvelles OGAT n'est encore entré en vigueur. Ils sont attendu d'ici décembre 2027.

*Environnement,  
Lutte contre  
les changements  
climatiques,  
Faune et Parcs*

Québec 

E06-K05-2512

